

Parlement jurassien

Résolution interpartis adressée au Conseil fédéral

Agir en urgence pour un cessez-le-feu à Gaza et la fin des hostilités. Sauvons des enfants innocents !

Considérant l'intensification dramatique du conflit armé dans la bande de Gaza, provoquant un nombre alarmant de victimes civiles, parmi lesquelles un grand nombre d'enfants ;

Rappelant les principes fondamentaux du droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève, qui protègent les civils en temps de guerre ;

Constatant que les bombardements, les blocus humanitaires et sanitaires, les destructions d'infrastructures vitales et les punitions collectives imposées à la population civile constituent des atteintes graves aux droits humains ;

Attristé par les témoignages d'enfants, de familles et de soignants piégés dans des zones de guerre, privés de soins, d'eau, d'abris et de tout espoir de sécurité ;

Indigné par l'inaction prolongée de la communauté internationale face aux crimes de guerre et contre l'humanité commis dans un conflit qui s'aggrave de jour en jour ;

Le Parlement jurassien :

1. **Appelle solennellement à un cessez-le-feu immédiat, total et durable** entre toutes les parties engagées dans le conflit à Gaza ;
2. **Condamne fermement** les bombardements sur les zones civiles, les hôpitaux, les écoles et les abris, ainsi que toute forme de punition collective ;
3. **Demande la fin immédiate des violences**, des déplacements forcés, des privations de nourriture, d'eau, d'électricité et de soins médicaux infligés aux civils ;
4. **Exprime sa solidarité avec toutes les victimes innocentes**, quels que soient leur origine, leur nationalité ou leur foi, et appelle à la mobilisation immédiate de l'aide humanitaire ;
5. **Affirme que les enfants de Gaza — comme tous les enfants du monde — ont droit à la vie, à la sécurité, à la dignité et à l'avenir ;**
6. **Invite le gouvernement jurassien** à user de tous les moyens à sa disposition pour inciter le gouvernement fédéral à agir en faveur d'une cessation des hostilités et de la préservation de la sécurité des civils, en particulier des enfants.
7. **Rappelle** que la paix, la justice et la sécurité ne peuvent être obtenues que par le respect de la vie humaine et du droit des peuples à vivre libres de la terreur et de la guerre.
8. **Demande au Conseil fédéral de faire entendre la voix de la Suisse pour une fin immédiate de la guerre dont sont victimes des milliers et des milliers d'innocents, en particulier les enfants de Gaza.**

Porteur de la résolution : Fabrice Macquat, vice-président du Parlement

Delémont, le 21 mai 2025

Groupe Le Centre

Groupe PS

Groupe Vert.es et CS-POP

Groupe PLR

Groupe PCSI + PVL

Groupe UDC